



Véhicule d'occasion - réclamation somme 4mois après

Par **Alpilles**, le **12/09/2012** à **15:57**

J'ai acheté une voiture d'occasion chez un concessionnaire avec reprise de mon ancien véhicule.

J'ai pris possession du véhicule le 26/04/2012.

J'ai payé le montant, déduction faite de la reprise de mon véhicule et du crédit, par virement avant réception du véhicule selon le montant indiqué par le vendeur, qui correspondait au solde moins l'acompte, sauf qu'il n'aurait pas fallu le soustraire.

Le jour de la livraison, tout été ok ils ne m'ont rien réclamé. Aujourd'hui, soit 4mois et demi après la prise du véhicule ils me réclament 500€.

Je n'ai reçu aucun courrier officiel, juste un coup de téléphone du vendeur et un sms avec le montant. J'ai demandé un justificatif et j'ai reçu une copie du "grand livre clients".

Leur conditions générales de ventes stipulent que:

"l'intégralité du prix de vente doit être payé au vendeur au plus tard le jour de ma mise en disposition"

"le règlement doit avoir lieu au comptant,....., lesquels ne seront libératoires pour l'acheteur qu'après l'encaissement effectif"

enfin "le transfert de propriété ne s'effectue au profit de l'acheteur qu'après le règlement effectif et complet de la somme due"

Ils ne se sont pas rendus compte de l'erreur. Peuvent ils, aujourd'hui, réclamer cette somme ou le transfert de propriété et la remise des clés du véhicule, selon leur condition générales de ventes, indiquent que le véhicule a été payé ?

Je vous remercie pour vos réponses